

## Demande de salle, de matériel et/ou d'occupation du domaine public

A remettre minimum 3 semaines avant la date prévue Une réponse sera apportée sous 8 jours après réception (accord / refus / demande de précisions)

Titre de la manifestation :
Date de la manifestation :
Nom, prénom, qualité du responsable qui demande l'autorisation :
Adresse (postale/mail) et téléphone :
Demande de mise à disposition d'une salle : Oui  Non Demande d'occupation du domaine public : Oui Non
Si oui, préciser l'ensemble des espaces publics et/ou salles souhaités
Horaires (par lieu/salle si besoin, y compris temps de montage/démontage) :
Effectif total estimé (y compris organisateurs) :
<b>Sécurité :</b> Moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité du public :

Demande de débit de boissons : Oui  Non
Si oui, préciser les horaires souhaités :
Demande de mise à disposition de matériel : Oui $\square$ Non $\square$
Si oui, liste du matériel demandé (joindre une feuille à part si nécessaire) :
<ul> <li>S'agissant de la salle polyvalente, sont disponibles : tables, chaises, vaisselle (selon convention de location), cuisine, ustensiles de ménage, sonorisation avec un micro sans fil + un micro filaire + branchement PC/téléphone)</li> </ul>
<ul> <li>Pour les demandes de fourniture d'électricité : précisez le mode de distribution mono ou triphasé souhaité et les puissances consommées de chaque appareil utilisé en kW.</li> </ul>
<ul> <li>Pour les demandes de prêt de tables et de chaises (en extérieur) et de barnums, merci de vous adresser à la <u>Communauté de communes du Haut Allier Margeride</u> par courriel : <u>ccham@ccham-langogne.com</u></li> </ul>
<ul> <li>Les services techniques communaux pourront, à certaines conditions et <u>sous</u> <u>réserve de leur disponibilité</u>, apporter leur concours à l'organisation de la manifestation.</li> </ul>
<ul> <li>NB: le site et/ou la salle mis à disposition seront rendus propres et rangés à l'issue de la manifestation et les déchets amenés aux containers adéquats.</li> </ul>
Fait à Langogne, le (Signature)
La réception de la présente demande ne vaut pas accord automatique. Seule la réponse écrite de la commune vaut accord, accompagné le cas échant des arrêtés correspondants et/ou des conventions d'occupation. La réponse écrite précisera également le matériel mis à disposition.  Si besoin, ne pas hésiter à annexer tout document utile à l'instruction de la demande (plans, liste annexe de matériel, fiche technique/plan de feux, distribution électrique, etc.).
Cadre réservé à l'administration